



MAIRIE DE
VILLEFRANCHE
DE ROUERGUE

COMMUNE DE VILLEFRANCHE DE ROUERGUE

Plan Local d'Urbanisme



REVISION SIMPLIFIEE N ° 5

NOTICE EXPLICATIVE

REVISION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME N°5

NOTICE EXPLICATIVE

Conformément aux dispositions de l'article L 123-13 du Code de l'Urbanisme, cette notice a pour objet de présenter les caractéristiques du projet présentant un intérêt général et justifiant l'appel à la procédure de révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme.

La révision simplifiée envisagée a pour objectif de permettre la réorganisation et le développement d'un secteur d'activité essentiel au tissu économique et social du Villefranchois. L'entreprise CASTES INDUSTRIES (spécialisée dans la menuiserie PVC et aluminium), située au lieu dit « Les Cabrières - Les Arrazats », est depuis plus de 50 ans, un élément moteur du paysage économique de la commune de Villefranche de Rouergue. Fondée en 1960, l'entreprise est un acteur local majeur qui compte aujourd'hui plus de 165 employés sur le territoire Villefranchois (2ème plus gros employeur privé derrière LISI AEROSPACE). Le développement progressif de cette entreprise depuis une dizaine d'années et les perspectives de croissance à venir sont autant d'éléments garantissant une quantité d'embauches régulières et une attractivité non négligeable pour une commune comme Villefranche de Rouergue.

L'enjeu de ce projet est donc à la fois économique et social. Il consiste à maintenir et à soutenir les activités économiques du secteur tout en répondant aux besoins en découlant, notamment en terme d'emploi. Pour cela, il est nécessaire d'ouvrir à l'urbanisation une partie de ce secteur actuellement classée en zone A et N afin d'étendre la zone d'activité (UX) du secteur « Les Cabrières- Les Arrazats », afin de créer un nouveau pôle d'activité à proximité du siège d'un établissement industriel qui participe pleinement au développement économique du territoire géographique.

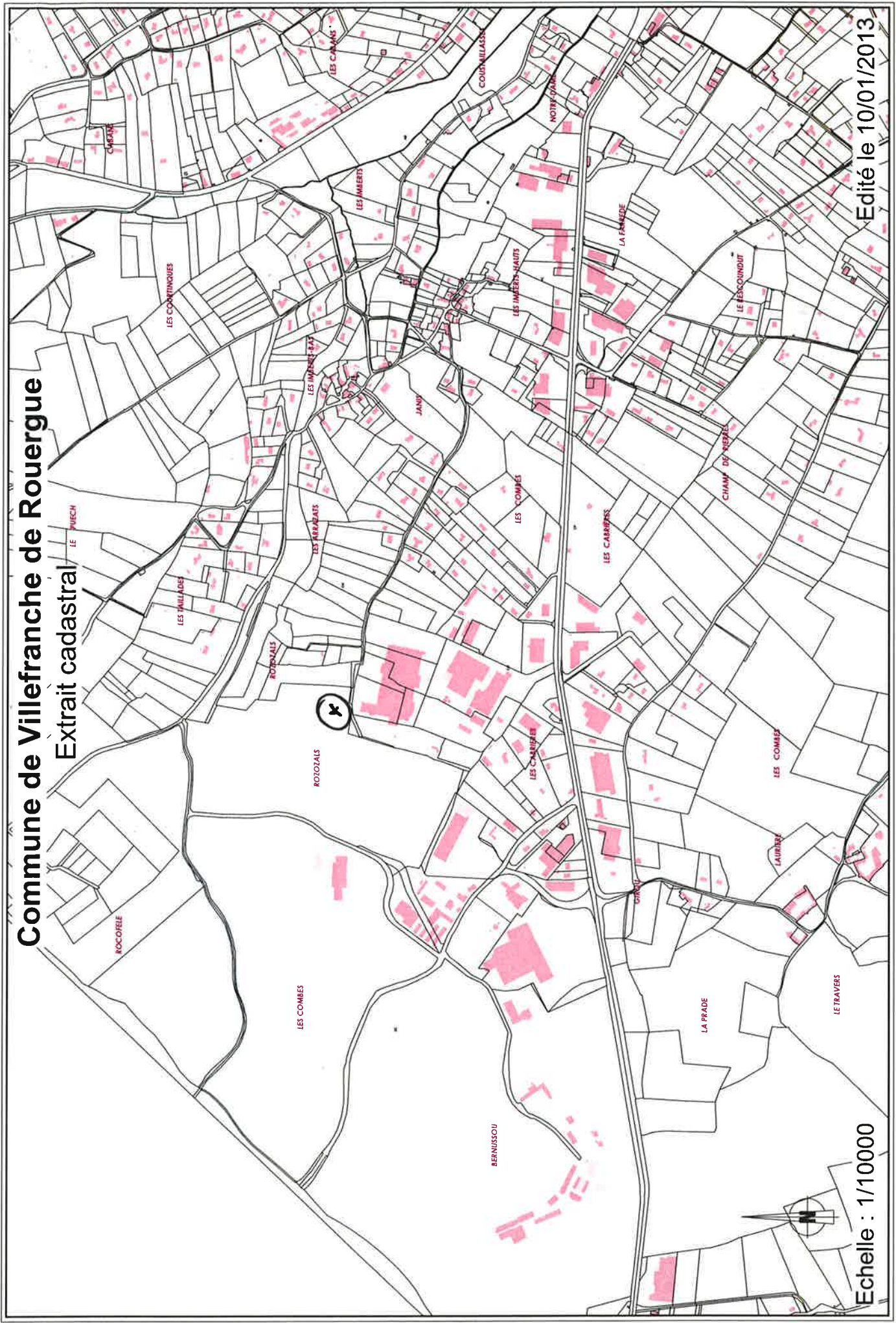
Au Nord de cet établissement, se trouvent 3 parcelles: ZC 18, CN 120 (propriété de la société) et ZC 28 (une partie de cette parcelle est en cours d'acquisition par la société) se situant dans des zones classées inconstructibles (zone A et N). Auquel s'ajoute la rétrocession d'une partie du chemin communal (Chemin des Arrazats) situé entre l'entreprise existante et la zone concernée, la commune récupérant en contrepartie une portion de terrain (propriété de l'entreprise) en vue de la création d'une aire de retournement dans ce secteur. L'ensemble de la modification envisagée (passage en zone UX) représenterait environ 10 000 m²

Le développement économique de ce secteur est à ce jour limité, alors que les perspectives de croissance et de création d'emploi existent réellement.

La mise en oeuvre de ce projet impliquant la réduction de zone naturelle et agricole, la procédure d'évolution du PLU est celle de la révision simplifiée, prévue à l'article L.123-13 du

Commune de Villefranche de Rouergue

Extrait cadastral



Echelle : 1/10000

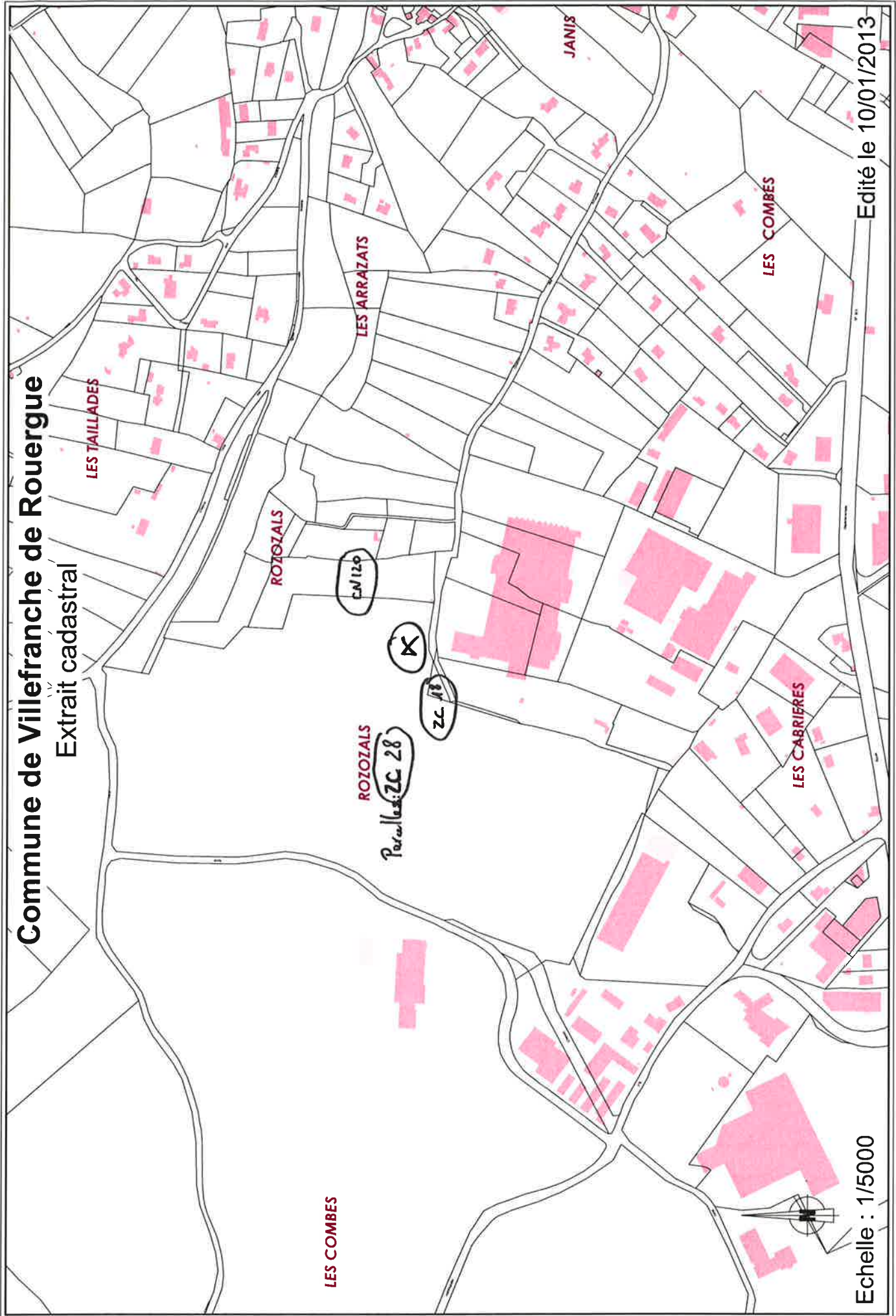
Edité le 10/01/2013

source : DGI-cadastre

Ce document ne constitue pas de preuve de la propriété de biens

Commune de Villefranche de Rouergue

Extrait cadastral



Echelle : 1/5000

Edité le 10/01/2013